

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



CCAS DE DAX

**EXTRAIT**
du**Registre des Délibérations du Conseil d'administration**

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ et le jeudi 03 avril à 18h00, le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de DAX, convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni dans la salle des commissions n°1 en mairie, sous la présidence de Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Vice-Présidente du CCAS.

Nombre de membres afférents au conseil d'administration	17	Date de la convocation : 25 mars 2025
Nombre de présents	12	
Nombre de pouvoirs	1	Date de la publication : 11 avril 2025
Suffrages exprimés	13	

ETAIENT PRESENTS :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Julien RELAUX, Mme Marylène HENAULT, Mme Aline DUZERT, M. Patrice BOUCAU, Mme Gisèle CAMIADE, M. Dominique DUBROCA, M. José PEREZ, M. Jean-Maurice CASTEX, Mme Anne DE LAPORTERIE, M. Jean Pierre LAFARGUE, M. Jean Paul USSEL

ABSENTS ET EXCUSES :

M. Julien DUBOIS, M. Didier ZARZUELO, M. Pierre STETIN, Mme Sylvie AREAS, Mme Maria OREA

POUVOIRS :

Mme Maria OREA à Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent DUBOIS

OBJET : Affectation des résultats 2024 : CCAS, Petite Enfance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération n°20250403-04 du 03 avril 2025 adoptant les comptes administratifs du budget principal et du budget annexe Petite Enfance.

Considérant que les comptes de gestion et comptes administratifs de l'exercice 2024 ont été adoptés dans les délibérations précédentes, il convient d'affecter de façon définitive les résultats de cet exercice,

Considérant que ces résultats pourront être intégrés aux budgets primitifs 2025 du budget principal CCAS et du budget annexe « Petite Enfance ».

SUR PROPOSITION DE MME PECHAUDRAL-DOURTHE SARAH, VICE-PRESIDENTE DU CCAS, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR 13 VOIX POUR,

Article 1 : approuve l'affectation des résultats pour le **Budget Principal du CCAS** des sections d'investissement et de fonctionnement :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DÉFICIT	EXCÉDENT
Résultat de clôture de l'exercice précédent (N-1) : 2023	-182 466,82 €	
Résultat de l'exercice (N) : 2024	-118,85 €	
Solde d'exécution à reporter en N+1 (cpt. D 001) : 2025	-182 585,67 €	
RESTES À RÉALISER	DÉPENSES	RECETTES
Solde des restes à réaliser	-2 781,66 €	20 250,23 €
Besoin de financement de la section d'investissement	-165 117,10 €	

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DÉFICIT	EXCÉDENT
Résultat de clôture de l'exercice précédent (N-1) : 2023		260 870,69 €
Résultat de l'exercice (N) : 2024		389 030,45 €
Solde d'exécution à affecter en N+1 : 2025		649 901,14 €
En couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)		165 117,10 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (cpt. R 002)		484 784,04 €

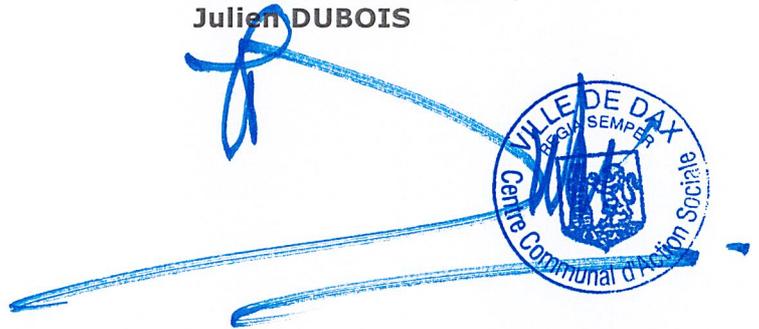
Article 2 : approuve l'affectation des résultats pour le **Budget annexe Petite Enfance** pour la section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DÉFICIT	EXCÉDENT
Résultat de clôture de l'exercice précédent (N-1) : 2023		467 619,97 €
Résultat de l'exercice (N) : 2024		57 873,00 €
Solde d'exécution à affecter en N+1 : 2025		525 492,97 €

**Secrétaire de séance,
Laurent DUBOIS**

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**

**Le Président du CCAS,
Julien DUBOIS**



« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture
040-264000860-20250403-20250403-6-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025